



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.07.2018 Bulletin 2018/28

(51) Int Cl.:
E06B 9/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18150833.4**

(22) Date de dépôt: **09.01.2018**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD TN

(71) Demandeur: **Jouvence**
62136 Lestrem (FR)

(72) Inventeur: **PEYRELONGUE, Vincent**
59700 MARCQ-EN-BAROEUL (FR)

(74) Mandataire: **Hirsch & Partners**
12-14, rue Jean Nicot
75007 Paris (FR)

(30) Priorité: **09.01.2017 FR 1750183**

(54) **NOTICE D'ASSEMBLAGE ET D'INSTALLATION D'UN OBJET TEL QU'UN DISPOSITIF
D'OCCULTATION D'UNE OUVERTURE DANS UN BATI, ET PROCEDE DE GENERATION D'UNE
TELLE NOTICE**

(57) L'invention concerne une notice d'assemblage et/ou d'installation d'un objet, au moyen d'un ou plusieurs outils 2 à 10, tel qu'un dispositif d'occultation d'une ouverture dans un bâti, trouvant notamment une application à l'assemblage et à l'installation d'un dispositif de type volet roulant ou moustiquaire.

L'objet comprend plusieurs composants 19 à 25, et est destiné à être installé dans un emplacement donné.

La notice comprend un ou plusieurs supports d'affichage d'étapes ordonnés sur lesquels sont affichées une ou plusieurs représentations d'étapes d'assemblage de l'objet et/ou d'installation de l'objet dans l'emplacement donné. Elle comprend en outre :

- un support d'affichage d'outils 11 distinct des supports d'affichage d'étapes, sur lequel est affichée une représentation des outils 27,
- un support d'affichage de composants 12 distinct des supports d'affichage d'étapes et d'outils 11, sur lequel est affichée une représentation de l'ensemble des composants 28 non assemblés,
- un support d'affichage d'emplacement distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils 11 et de composants 12, sur lequel est affichée une représentation de l'emplacement donné avec une ou plusieurs de ses dimensions,
- un support d'affichage d'actions distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils 11, de composants 12 et d'emplacement, sur lequel est affichée une représentation des actions à réaliser sur un ou plusieurs des composants 19 à 25 représentés sur le support d'affichage de composants 12, au moyen d'un ou plusieurs des outils 2 à 10 représentés sur le support d'affichage d'outils 11,

pour ajuster une ou plusieurs des dimensions de ces un ou plusieurs composants 19 à 25 à une ou plusieurs des dimensions de l'emplacement donné représenté sur le support d'affichage d'emplacement.

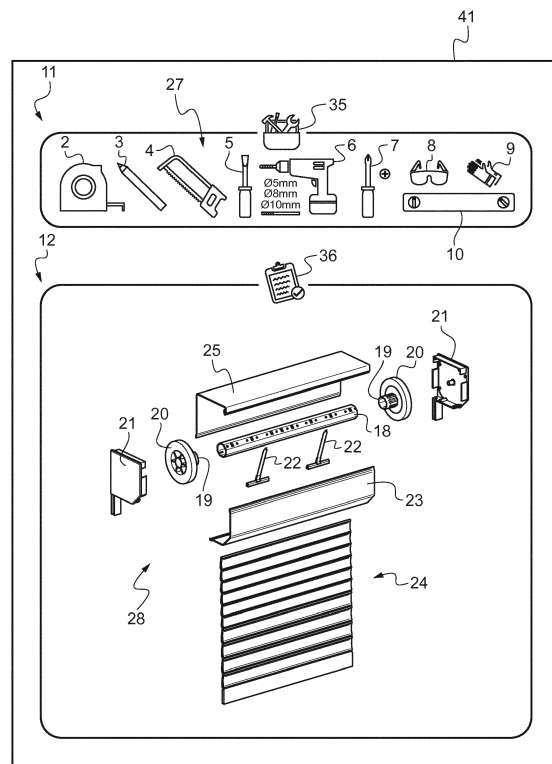


Fig.2A

Description

[0001] La présente invention concerne une notice d'assemblage et/ou d'installation d'un objet tel qu'un dispositif d'occultation d'une ouverture dans un bâti. Elle trouve notamment une application à l'assemblage et à l'installation d'un dispositif de type volet, par exemple un volet roulant, ou encore moustiquaire.

[0002] Dans la présente description, on désignera indifféremment un dispositif de fermeture, un dispositif d'occultation, et un dispositif d'obscurcissement par l'expression dispositif d'occultation.

[0003] Les dispositifs d'occultation, par exemple de type volet, en particulier de type volet roulant, ou de type moustiquaire, sont très répandus, qu'il s'agisse de dispositifs à manivelle, à sangle, ou motorisés. Un tel dispositif comprend plusieurs composants, notamment un tube formant axe, autour duquel est enroulé un tablier.

[0004] Dans le cas particulier d'un volet roulant, le plus souvent, le tablier comprend une pluralité de lames solidaires deux à deux. Chaque lame est ainsi reliée à deux autres lames, à l'exception de la lame initiale qui est reliée directement au tube par des moyens d'accroche, et de la lame finale reliée à une seule autre lame.

[0005] Dans le cas particulier d'une moustiquaire, le tablier est généralement formé d'un filet souple en textile synthétique.

[0006] Le tube et le tablier sont logés dans un coffre ou un boîtier, généralement de forme d'ensemble sensiblement parallélépipédique. Ce coffre est fermé en ses deux extrémités latérales par des joues de fermeture, le tube étant relié à au moins l'une des joues par un embout de liaison. Dans le cas particulier d'un volet roulant à tablier à lames, au moins un flasque de guidage, également relié à l'une des joues, par exemple par vissage, permet de guider l'enroulement et le déroulement du tablier autour du tube. Le coffre est destiné à venir s'insérer au sommet d'une ouverture, entre deux parois latérales de cette ouverture.

[0007] Une manoeuvre peut être prévue, notamment dans le cas d'un volet roulant. Une telle manoeuvre est en principe disposée à proximité d'une des deux extrémités du coffre. Cette manoeuvre permet d'entraîner le tube en rotation dans un sens ou dans l'autre, pour obtenir le déroulement du tablier et ainsi la fermeture ou l'occultation de l'ouverture concernée, ou l'enroulement de ce tablier et ainsi la réouverture.

[0008] L'assemblage et l'installation du dispositif, généralement livré à l'utilisateur non assemblé ou partiellement assemblé, est un processus relativement lent et compliqué.

[0009] En effet, lors de la fabrication, les différents éléments qui composent le dispositif d'occultation, dont les parois du coffre, le tube et le tablier, sont conçus avec des dimensions spécifiques. C'est le cas notamment pour la longueur du tube, du, et des parois du coffre.

[0010] Toutefois, lors de l'installation du dispositif au niveau d'une ouverture dans un bâti, il peut être néces-

saire d'ajuster les dimensions de ces éléments du dispositif d'occultation à la configuration précise de l'endroit où se trouve l'ouverture et aux dimensions de l'ouverture elle-même.

[0011] Ainsi, à titre d'exemple, lors de l'installation d'un volet roulant ou encore d'une moustiquaire au niveau d'un ouvrant, tel qu'une fenêtre, dans une maison, si l'ouverture de fenêtre est réalisée en profondeur dans une paroi de la maison, il est nécessaire de s'assurer que le coffre puisse s'insérer entre les deux parois latérales de l'ouverture. La longueur du coffre doit donc être théoriquement inférieure ou égale à la largeur de l'ouverture.

[0012] Par ailleurs, pour assurer une bonne occultation de l'ouverture, le tablier doit présenter une largeur suffisante, théoriquement sensiblement supérieure ou égale à la largeur de l'ouverture.

[0013] Ces deux contraintes combinées conduisent donc à rechercher à obtenir un dispositif ajusté avec un coffre de longueur sensiblement égale à la largeur de l'ouverture, moins une certaine marge d'installation.

[0014] Comme indiqué plus haut, le dispositif est généralement livré non assemblé ou partiellement assemblé à un installateur. Dans le second cas, par exemple, le dispositif peut être livré préassemblé sans la manoeuvre. Dans ce second cas, le dispositif est généralement livré avec l'ensemble formé par le coffre fermé par les joues de fermeture et à l'intérieur duquel sont disposés le tablier enroulé sur le tube relié aux joues par les embouts et le ou les flasques de guidage également reliés aux joues, assemblé.

[0015] Après avoir pris les mesures de l'emplacement d'installation, l'installateur coupe le tube, le tablier et les parois du coffre à la longueur requise. Si le dispositif a été livré partiellement assemblé comme décrit précédemment, l'installateur doit préalablement le désassembler au moins partiellement, puis réaliser la ou les coupes nécessaires sur les composants du dispositif, à savoir le tube, le tablier et les parois du coffre.

[0016] Cette dernière configuration avec le dispositif livré préassemblé correspond généralement à la livraison d'un dispositif standard ajustable, destiné à un installateur non professionnel. Un tel installateur non professionnel peut par exemple se procurer le dispositif préassemblé ou en kit dans une grande surface de distribution.

[0017] Pour que cet installateur puisse mettre en oeuvre l'assemblage et l'installation du dispositif, selon le processus relativement long et compliqué évoqué plus haut, il est nécessaire de lui fournir des instructions d'assemblage et d'installation claires et concises. C'est pourquoi le dispositif est généralement livré avec une notice d'assemblage et/ou d'installation censée fournir à l'installateur les informations dont il a besoin dans un format adapté.

[0018] Généralement, de telles notices combinent des schémas et du texte, sous la forme d'une succession d'étape d'assemblage et d'installation. Pour chaque éta-

pe, un schéma représentatif de la zone de l'objet concerné par l'étape, accompagné de texte, indique l'opération à réaliser, qu'il s'agisse d'une étape d'assemblage, d'ajustement de l'un des composants du dispositif, ou d'installation.

[0019] Une telle notice peut être cependant difficile à exploiter, en particulier pour un utilisateur non professionnel, notamment en raison du fait qu'elle mélange assemblage du dispositif, mesures et ajustement de certains composants, et installation du dispositif.

[0020] Un des buts de l'invention est donc de résoudre notamment les problèmes précités. Ainsi, l'invention a notamment pour objectif de proposer une notice, ainsi qu'un procédé de génération d'une telle notice, pour l'assemblage et/ou l'installation d'un objet ou dispositif tel qu'un volet roulant ou une moustiquaire, destiné à être installé au niveau d'une ouverture dans un bâti, qui soit claire et simple d'utilisation, notamment pour un utilisateur non professionnel.

[0021] L'invention a ainsi pour objet, selon un premier aspect, une notice d'assemblage et/ou d'installation d'un objet au moyen d'un ou plusieurs outils, ledit objet comprenant plusieurs composants et étant destiné à être installé dans un emplacement donné, tel qu'une moustiquaire ou un volet roulant destiné à être installé au niveau d'une ouverture dans un bâti.

[0022] La notice comprend un ou plusieurs supports d'affichage d'étapes ordonnés sur lesquels sont affichées une ou plusieurs représentations d'étapes d'assemblage de l'objet et/ou d'installation de l'objet dans l'emplacement donné.

[0023] Cette notice comprend en outre :

- un support d'affichage d'outils distinct des supports d'affichage d'étapes, sur lequel est affichée une représentation des outils,
- un support d'affichage de composants distinct des supports d'affichage d'étapes et d'outils, sur lequel est affichée une représentation de l'ensemble des composants (28) non assemblés,
- un support d'affichage d'emplacement distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils et de composants, sur lequel est affichée une représentation de l'emplacement donné avec une ou plusieurs de ses dimensions,
- un support d'affichage d'actions distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils, de composants et d'emplacement, sur lequel est affichée une représentation des actions à réaliser sur un ou plusieurs des composants représentés sur le support d'affichage de composants, au moyen d'un ou plusieurs des outils représentés sur le support d'affichage d'outils, pour ajuster une ou plusieurs des dimensions de ces un ou plusieurs composants à une ou plusieurs des dimensions de l'emplacement donné représenté sur le support d'affichage d'emplacement.

[0024] Suivant certains modes de réalisation, la notice comprend en outre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou suivant toutes les combinaisons techniquement possibles :

- chacun des supports d'affichage d'outils, de composants, d'emplacement et d'actions comprend un symbole caractéristique de la représentation affichée sur ledit support d'affichage correspondant, distinct des symboles caractéristiques des représentations affichées sur les autres supports d'affichage ;
- le supports d'affichage d'outils, de composants, d'emplacement et d'actions, sont ordonnés de façon à être disposés avant les supports d'affichage d'étape dans la notice ;
- le support d'affichage d'outil est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage de composants ;
- le support d'affichage de composants est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'emplacement ;
- le support d'affichage d'emplacement est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'actions ;
- la notice comprend un support d'affichage d'objet distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils, de composants, d'emplacement et d'actions, sur lequel est affichée une représentation de l'objet assemblé ;
- le support d'affichage d'objet est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'outils ;
- les supports d'affichages sont des supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton ou plastique ;
- les supports d'affichage sont des pages ou zones de pages électroniques, stockées sur un moyen de stockage informatique.

[0025] L'invention concerne également, selon un deuxième aspect, un fichier de pages électroniques, stocké sur des moyens de stockage et chargeable dans la mémoire d'une unité de traitement associée à une machine d'impression apte à imprimer le contenu des pages électroniques sur des supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton, ou plastique.

[0026] Le fichier comprend des pages électroniques de la notice telle que présentée plus haut, en sorte de permettre, lorsqu'il est chargé dans la mémoire de, et traité par, ladite unité de traitement, la génération de ladite notice par ladite machine d'impression.

[0027] L'invention concerne également, selon un troisième aspect, un fichier de pages électroniques, stocké sur des moyens de stockage et chargeable dans la mémoire d'une unité de traitement associée à un dispositif électronique d'affichage, apte à afficher sur un écran le contenu des pages électroniques.

[0028] Le fichier comprend des pages électroniques de la notice selon la revendication 10, en sorte de permettre, lorsqu'il est chargé dans la mémoire de, et traité par, ladite unité de traitement, l'affichage de ladite notice sur ledit dispositif électronique d'affichage.

[0029] L'invention concerne encore, selon un quatrième aspect, un kit d'assemblage et d'installation d'un objet au moyen d'un ou plusieurs outils, ledit objet comprenant plusieurs composants et étant destiné à être installé dans un emplacement donné, tel qu'une moustiquaire ou un volet roulant destiné à être installé au niveau d'une ouverture dans un bâti.

[0030] Le kit comprend lesdits composants et une notice telle que présentée ci-dessus.

[0031] L'invention concerne encore, selon un cinquième aspect, un procédé de génération d'une notice d'assemblage et/ou d'installation d'un objet au moyen d'un ou plusieurs outils, ladite notice comprenant plusieurs supports d'affichage, ledit objet comprenant plusieurs composants et étant destiné à être installé dans un emplacement donné, tel qu'une moustiquaire ou un volet roulant destiné à être installé au niveau d'une ouverture dans un bâti.

[0032] Le procédé comporte une étape de génération d'une ou plusieurs représentations d'étapes d'assemblage de l'objet et/ou d'installation de l'objet dans l'emplacement donné, sur un ou plusieurs supports d'affichage d'étapes ordonnés.

[0033] Le procédé comprend également :

- une deuxième étape de génération d'une représentation des outils, sur un support d'affichage d'outils distinct des supports d'affichage d'étapes,
- une troisième étape de génération d'une représentation de l'ensemble des composants (28) non assemblés, sur un support d'affichage de composants distinct des supports d'affichage d'étapes et d'outils,
- une quatrième étape de génération d'une représentation de l'emplacement donné avec une ou plusieurs de ses dimensions, sur un support d'affichage d'emplacement distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils et de composants,
- une cinquième étape de génération de représentation des actions à réaliser sur un ou plusieurs des composants représentés sur le support d'affichage de composants, au moyen d'un ou plusieurs des outils représentés sur le support d'affichage d'outils, pour ajuster une ou plusieurs des dimensions de ces un ou plusieurs composants à une ou plusieurs des dimensions de l'emplacement donné représenté sur le support d'affichage d'emplacement, sur un support d'affichage d'actions distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils, de composants et d'emplacement.

[0034] Suivant certains modes de mise en oeuvre, le procédé comprend en outre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou suivant tou-

tes les combinaisons techniquement possibles :

- chacune des deuxième, troisième, quatrième et cinquième étapes de génération de représentation comprend la génération, sur le support d'affichage correspondant, d'un symbole caractéristique de la représentation créée sur ledit support d'affichage correspondant, distinct des symboles caractéristiques des représentations créées sur les supports d'affichage lors des autres étapes de génération de représentation ;
- les supports d'affichage d'outils, de composants, d'emplacement et d'actions, sont ordonnés de façon à être disposés avant les supports d'affichage d'étape dans la notice ;
- le support d'affichage d'outil est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage de composants ;
- le support d'affichage de composants est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'emplacement ;
- le support d'affichage d'emplacement est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'actions ;
- le procédé comporte première étape de génération d'une représentation de l'objet assemblé, sur un support d'affichage d'objet distinct des supports d'affichage d'étapes, d'outils, de composants, d'emplacement et d'actions ;
- le support d'affichage d'objet (40) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'outils ;
- les supports d'affichages sont des supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton ou plastique, les étapes de génération des représentations comprenant l'impression, par une machine d'impression, desdites représentations sur lesdits supports physiques, ou lesdites zones de support physiques ;
- les supports d'affichage sont des pages ou zones de pages électroniques, les étapes de génération des représentations comprenant la génération, par des moyens informatiques de génération de pages ou zones de pages électroniques, desdites pages ou zones de pages électroniques et leur stockage sur un moyen de stockage informatique.

[0035] Ainsi, la notice et le procédé de l'invention permettent à un installateur non professionnel d'assembler et/ou d'installer rapidement et efficacement l'objet en question, quand bien même l'assemblage et/ou l'installation de cet objet nécessite l'ajustement de certains de ses composants ainsi qu'un nombre d'étapes relativement grand, en fournissant à cet installateur des vues claires et concises de ces différentes étapes

[0036] Les caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre,

donnée uniquement à titre d'exemple, et non limitative, en référence aux figures annexées suivantes :

- figures 1A, 1B : représentations schématiques d'un exemple de support d'affichage d'objet d'une notice selon l'invention, respectivement dans le cas d'un objet de type volet roulant et dans le cas d'un objet de type moustiquaire ;
- figures 2A, 2B : représentations schématiques d'un exemple de support d'affichage d'outils et d'un exemple de support d'affichage de composants d'une notice selon l'invention, respectivement dans le cas d'un objet de type volet roulant et dans le cas d'un objet de type moustiquaire ;
- figures 3A, 3B : représentations schématiques d'un exemple de support d'affichage d'actions et d'un support d'affichage d'emplacement d'une notice selon l'invention, respectivement dans le cas d'un objet de type volet roulant et dans le cas d'un objet de type moustiquaire ;
- figure 4 : représentation schématique d'exemples de supports d'affichage d'étapes d'une notice selon l'invention, dans le cas d'un objet de type volet roulant.

[0037] Les figures 1A, 2A, 3A et 4 illustrent l'invention dans l'exemple de l'assemblage et de l'installation d'un dispositif d'occultation de type volet roulant. Les figures 1B, 2B et 3B illustrent l'invention dans l'exemple de l'assemblage et de l'installation d'un dispositif d'occultation de type moustiquaire. Bien entendu, l'invention s'applique à d'autres exemples d'assemblage et d'installation d'objets, notamment à l'assemblage et l'installation de dispositifs d'occultation tel que des volets d'autre type que roulant.

[0038] Dans les figures décrites ci-après, lorsque des éléments identiques ou possédant la même fonction sont présents sur plusieurs figures, ils portent la même référence numérique.

[0039] Une notice d'installation selon l'invention comprend un certain nombre de supports d'affichage. Ces supports d'affichage peuvent être des supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton ou plastique. Il peut également s'agir de pages ou zones de pages électroniques, stockées sur un moyen de stockage informatique.

[0040] Tel que représenté sur les figures 1A et 1B, la notice peut contenir un premier support d'affichage 40, sur lequel est affichée une représentation 39 de l'objet 1, en l'occurrence d'un volet roulant sur la figure 1A ou d'une moustiquaire sur la figure 1B, assemblé. Ce premier support d'affichage 40 est appelé support d'affichage d'objet 40, et la représentation 39 de l'objet 1 est appelée représentation de l'objet 39. Le support d'affichage d'objet 40 est donc ici un support physique plan 40 ou une page électronique 40. Alternativement, il pourrait s'agir d'une zone d'un tel support physique plan ou d'une telle page électronique.

[0041] Tel que représenté sur les figures 2A et 2B, la notice comprend par ailleurs un deuxième support d'affichage 11 et un troisième support d'affichage 12.

[0042] Sur le deuxième support d'affichage 11 est affichée une représentation 27 des outils du ou des outils 2 à 10 nécessaires à l'assemblage et/ou à l'installation de l'objet 1 (les outils 8 et 9 ne sont pas nécessaires à l'assemblage de l'objet 1 de type moustiquaire, de sorte qu'ils ne sont pas représentés dans la représentation 27 de la figure 2B). Ce deuxième support d'affichage 11 est appelé support d'affichage d'outils 11, et la représentation 27 des outils 2 à 10 est appelée représentation des outils 27.

[0043] Sur le troisième support d'affichage 12 est affichée une représentation 28 de l'ensemble des composants de l'objet 1 non assemblés. Ce troisième support d'affichage 12 est appelé support d'affichage de composants 12, et la représentation 28 des composants est appelée représentation des composants 28.

[0044] Comme indiqué ci-dessus, l'objet 1 à assembler et/ou à installer comprend en effet un certain nombre de composants.

[0045] Tel que représenté sur la figure 2A dans la représentation des composants 28, dans l'exemple du volet roulant, l'objet comprend notamment un tube 18 autour duquel s'enroule un tablier 24 accroché au tube 18 par des moyens d'accroche 22. Deux embouts-flasques 19, 20 sont positionnés aux extrémités respectives du tube 18 pour d'une part assurer les liaisons respectives avec deux joues de fermeture 21, et d'autre part assurer le maintien transversal des lames du tablier 24. L'ensemble est logé dans un coffre 23, 25, fermé en ses deux extrémités respectives par les deux joues de fermeture 21.

[0046] Tel que représenté sur la figure 2B dans la représentation des composants 28, dans l'exemple d'une moustiquaire, l'objet comprend notamment un tube (non visible) autour duquel s'enroule un tablier 24 accroché au tube. Deux embouts 19 (dont un seul est visible) sont positionnés aux extrémités respectives du tube pour assurer les liaisons respectives avec deux joues de fermeture 21 ou embouts de coffre 21. L'ensemble est logé dans un coffre 23, 25, fermé en ses deux extrémités respectives par les deux joues de fermeture ou embouts de coffre 21. Par ailleurs, 2 glissières 50 sont disposées latéralement pour permettre le bon déroulement du tablier 24. Enfin, en bas du tablier 24 est disposée une barre transversale qui rigidifie l'extrémité basse du tablier 24 et facilite également le bon déroulement de ce tablier 24.

[0047] Dans l'exemple des figures 2A et 2B, le support d'affichage d'outils 11 et le support d'affichage de composants 12 sont deux zones 11 et 12 d'un même support physique plan 41 ou d'une même page électronique 41. Alternativement, il pourrait s'agir de supports physiques différents ou de pages électroniques différentes.

[0048] Tel que représenté, le support d'affichage d'outils 11 et le support d'affichage de composants 12

sont distincts l'un de l'autre. Ils sont également chacun distinct du support d'affichage d'objet 40 représenté sur la figure 1.

[0049] Par ailleurs, le support d'affichage d'outils 11 est ordonné dans la notice avant le support d'affichage de composants 12, et le support d'affichage d'objet 40 illustré sur la figure 1 est ordonné dans la notice avant le support d'affichage d'outils 11.

[0050] Tel que représenté sur les figures 3A et 3B, la notice comprend par ailleurs un quatrième support d'affichage 13 et un cinquième support d'affichage 14.

[0051] Sur le quatrième support d'affichage 13 est affichée une première représentation 29 d'un emplacement déterminé 26 en lequel l'objet est destiné à être installé, et une deuxième représentation 43 de l'emplacement 26, avec sur chacune de ces représentations 29, 43 une dimension de l'emplacement 26. Cet emplacement 26 correspond, dans l'exemple illustré, à une ouverture 26 dans un bâti.

[0052] Dans l'exemple de la figure 3A, l'objet concerné étant un volet roulant, une représentation schématique 44 de l'objet assemblé est également affichée sur ce quatrième support d'affichage, ainsi que des représentations 45, 46 d'indications de mesures à réaliser sur l'emplacement 26.

[0053] Ce quatrième support d'affichage 13 est appelé support d'affichage d'emplacement 13, et les représentations 29, 43 de l'emplacement 26 sont appelées représentations de l'emplacement 29, 43.

[0054] Sur le cinquième support d'affichage 14 est affichée une représentation 30 des actions à réaliser sur certains des composants 19 à 25, 50, 51 de l'objet tels que représentés sur le support d'affichage de composant 12, au moyen de certains des outils 2 à 10 tels que représentés sur le support d'affichage d'outils 11. Ces actions ont pour but d'ajuster certaines dimensions de certains des composants 19 à 25, 50, 51 de l'objet aux dimensions de l'emplacement 26 tel que représenté sur support d'affichage d'emplacement 13.

[0055] Ce cinquième support d'affichage 14 est appelé support d'affichage d'actions 14, et la représentation 30 des actions à réaliser est appelée représentation des actions 30.

[0056] Dans l'exemple des figures 3A et 3B, le support d'affichage d'emplacement 13 et le support d'affichage d'actions 14 sont deux zones 13 et 14 d'un même support physique plan 42 ou d'une page électronique 42. Alternativement, il pourrait s'agir de supports physiques différents ou de pages électroniques différentes.

[0057] Tel que représenté, le support d'affichage d'emplacement 13 et le support d'affichage d'actions 14 sont distincts l'un de l'autre. Ils sont également chacun distinct du support d'affichage d'objet 40 représenté sur les figures 1A, 1B, et des supports d'affichage d'outils 11 et de composants 12 représentés sur les figures 2A, 2B.

[0058] Par ailleurs, le support d'affichage d'emplacement 13 est ordonné dans la notice avant le support d'affichage d'actions 14, et après le support d'affichage de

composants 12 illustré sur les figures 2A, 2B.

[0059] On prévoit d'afficher sur chacun des supports d'affichage d'outils 11, de composants 12, d'emplacement 13 et d'actions 14, un symbole 35 à 38 caractéristique de la représentation 27 à 30 affichée sur le support d'affichage 11 à 14 correspondant.

[0060] Ainsi, sur le support d'affichage d'outils 11 est affiché le symbole 35 caractéristique de la représentation d'outils 27, sur le support d'affichage de composants 12 est affiché le symbole 36 caractéristique de la représentation de composants 28, sur le support d'affichage d'emplacement 13 est affiché le symbole 37 caractéristique de la représentation d'emplacement 29, 43 et des mesures de dimensions à réaliser, et sur le support d'affichage d'actions 14 est affiché le symbole 38 caractéristique de la représentation d'actions 30.

[0061] Chacun de ces symboles 35 à 38 caractéristique d'une des représentations 27 à 30 affichée sur l'un des supports d'affichage 11 à 14, est différent des autres symboles 35 à 38.

[0062] Tel que représenté sur la figure 4, la notice contient également des supports d'affichage 15, 16 sur lesquels sont affichés des représentations 31, 32 d'étapes d'assemblage de l'objet 1, dans le cas d'un objet de type volet roulant. De façon similaire, dans le cas d'un objet de type moustiquaire, les supports d'affichage 15, 16 permettent d'afficher des représentations 31, 32 d'étape d'assemblage de la moustiquaire.

[0063] Alternativement, ou de plus, peuvent être affichées sur ces supports d'affichage des représentations d'étape d'installation de l'objet 1 dans l'emplacement 26 de destination.

[0064] Ces supports d'affichage 15, 16 sont appelés supports d'affichage d'étapes 31, 32, et les représentations 31, 32 sont appelées représentations d'étape d'assemblage 31, 32 ou d'installation.

[0065] Dans le cas de la figure 4, la représentation d'étape 31 affichée sur le support d'affichage d'étape 15 correspond à l'assemblage du tube 18 du volet roulant, sur lequel le tablier 24 a été préalablement fixé et enroulé, avec les joues 21 par l'intermédiaire des embouts-flasques 19, 20. Par ailleurs, la représentation d'étape 32 affichée sur le support d'affichage d'étape 16 correspond à l'assemblage de l'ensemble représenté par la représentation 31 précédente dans une première partie 25 du coffre 23, 25.

[0066] Dans cet exemple de la figure 4, les supports d'affichage d'étape 15 et 16 sont deux zones 11 et 12 d'un même support physique plan 17 ou d'une même page électronique 17. Alternativement, il pourrait s'agir de supports physiques différents ou de pages électroniques différentes.

[0067] Tel que représenté, les supports d'affichage d'étape 15, 16 sont distincts l'un de l'autre. Ils sont également chacun distinct des autres supports d'affichage 11 à 14 et 40 précédemment décrits en référence aux figures 1A, 1B, 2A, 2B et 3A, 3B.

[0068] Par ailleurs, ces supports d'affichage d'étape

15, 16 sont ordonnés dans la notice, entre eux et par rapport aux autres supports d'affichage 11 à 14 et 40. Ainsi, tous ces autres supports d'affichage 11 à 14 et 40 sont ordonnés dans la notice avant les supports d'affichage d'étape 15, 16.

[0069] Lors de la génération d'une notice selon l'invention telle que celle illustrée sur les figures 1 à 4, chaque représentation 27 à 30 sur le support d'affichage 11 à 14 correspondant est créée au cours d'une étape de génération, pour former la notice, avec de préférence les supports d'affichage ordonnés tel qu'expliqué plus haut.

[0070] La notice peut prendre la forme d'un fichier de pages électroniques. Ce fichier peut être stocké sur des moyens de stockage et chargeable dans la mémoire d'une unité de traitement associée à une machine d'impression apte à imprimer le contenu des pages électroniques sur des supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton ou plastique. Alternativement, ce fichier peut être stocké sur des moyens de stockage et chargeable dans la mémoire d'une unité de traitement associée à un dispositif électronique d'affichage. Si l'unité de traitement le permet, il peut s'agir d'un même fichier pour le traitement pour la machine d'impression et le traitement pour le dispositif électronique d'affichage.

[0071] Ce fichier comprend ainsi les supports d'affichage de la notice, sous forme de pages ou de zones de pages électroniques. Lorsqu'il est chargé dans la mémoire de l'unité de traitement associée à une machine d'impression et traité par cette unité de traitement, il permet la génération de la notice par cette machine d'impression, avec les supports d'affichage de la notice sous forme de supports ou zones de supports physiques. Lorsqu'il est chargé dans la mémoire de l'unité de traitement associée à un dispositif électronique d'affichage et traité par cette unité de traitement, il permet la génération de la notice par ce dispositif électronique d'affichage, avec les supports d'affichage de la notice sous forme de pages ou zones de pages électroniques affichées sur le dispositif électronique d'affichage.

[0072] De façon avantageuse, on prévoit d'associer la notice selon l'invention, qu'elle soit générée sur support physique ou sur des moyens de stockage de pages électroniques, avec l'objet 1 à assembler et/ou installer, sous forme d'un kit d'assemblage et/ou d'installation. Le kit comprend alors l'objet 1 non-assemblé ou pré-assemblé et la notice, le tout dans un emballage par exemple en carton. Alternativement à la présence de la notice dans le kit, ou en complément de celle-ci, le kit peut comprendre une indication d'une adresse électronique permettant d'accéder à distance à la notice sous forme de pages électroniques, par exemple via un réseau de type internet.

[0073] La présente description est donnée à titre d'exemple et n'est pas limitative de l'invention.

[0074] En particulier, l'invention ne se limite pas à une notice concernant l'assemblage ou l'installation d'un objet tel qu'un volet roulant ou une moustiquaire, mais

s'étend notamment à d'autres dispositifs d'occultation. Egalement, dans le cas d'un volet roulant ou d'une moustiquaire, tel qu'illustré dans les figures décrites ci-dessus, l'objet 1 peut comprendre d'autres composants que les composants 19 à 25, 50 et 51 donnés à titre d'exemple.

Revendications

1. Notice d'assemblage et/ou d'installation d'un objet (1) au moyen d'un ou plusieurs outils (2 à 10), ledit objet (1) comprenant plusieurs composants (19 à 25, 50, 51) et étant destiné à être installé dans un emplacement donné (26), tel qu'une moustiquaire ou un volet roulant (1) destiné à être installé au niveau d'une ouverture (26) dans un bâti, ladite notice comprenant un ou plusieurs supports d'affichage d'étapes (15, 16) ordonnés sur lesquels sont affichées une ou plusieurs représentations d'étapes d'assemblage (31, 32) de l'objet (1) et/ou d'installation de l'objet (1) dans l'emplacement donné (26), **caractérisée en ce qu'elle comprend en outre :**

- un support d'affichage d'outils (11) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), sur lequel est affichée une représentations des outils (27),

- un support d'affichage de composants (12) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16) et d'outils (11), sur lequel est affichée une représentation de l'ensemble des composants (28) non assemblés,

- un support d'affichage d'emplacement (13) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), d'outils (11) et de composants (12), sur lequel est affichée une représentation de l'emplacement donné (29, 43) avec une ou plusieurs de ses dimensions,

- un support d'affichage d'actions (14) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), d'outils (11), de composants (12) et d'emplacement (13), sur lequel est affichée une représentations des actions (30) à réaliser sur un ou plusieurs des composants (19 à 25, 50, 51) représentés sur le support d'affichage de composants (12), au moyen d'un ou plusieurs des outils (2 à 10) représentés sur le support d'affichage d'outils (11), pour ajuster une ou plusieurs des dimensions de ces un ou plusieurs composants (19 à 25, 50, 51) à une ou plusieurs des dimensions de l'emplacement donné (26) représenté sur le support d'affichage d'emplacement (13).

2. Notice selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** chacun des supports d'affichage d'outils (11), de composants (12), d'emplacement (13) et d'actions (14) comprend un symbole (35 à 38) caractéristique de la représentation (27 à 30) affichée sur

ledit support d'affichage (11 à 14) correspondant, distinct des symboles (35 à 38) caractéristiques des représentations (27 à 30) affichées sur les autres supports d'affichage (11 à 14).

3. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, dans laquelle les supports d'affichage d'outils (11), de composants (12), d'emplacement (13) et d'actions (14), sont ordonnés de façon à être disposés avant les supports d'affichage d'étape (15, 16) dans la notice.
4. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** le support d'affichage d'outil (11) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage de composants (12).
5. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** le support d'affichage de composants (12) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'emplacement (13).
6. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** le support d'affichage d'emplacement (13) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'actions (14).
7. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un support d'affichage d'objet (40) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), d'outils (11), de composants (12), d'emplacement (13) et d'actions (14), sur lequel est affichée une représentation de l'objet (39) assemblé.
8. Notice selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** le support d'affichage d'objet (40) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'outils (11).
9. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** les supports d'affichages (11 à 16) sont des supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton ou plastique.
10. Notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** les supports d'affichage (11 à 16) sont des pages ou zones de pages électroniques, stockées sur un moyen de stockage informatique.
11. Fichier de pages électroniques, stocké sur des moyens de stockage et chargeable dans la mémoire d'une unité de traitement associée à une machine d'impression apte à imprimer le contenu des pages électroniques sur des supports physiques plans, ou

des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton, ou plastique, **caractérisé en ce qu'il** comprend des pages électroniques de la notice selon la revendication 10, en sorte de permettre, lorsqu'il est chargé dans la mémoire de, et traité par, ladite unité de traitement, la génération de ladite notice par ladite machine d'impression.

12. Fichier de pages électroniques, stocké sur des moyens de stockage et chargeable dans la mémoire d'une unité de traitement associée à un dispositif électronique d'affichage, apte à afficher sur un écran le contenu des pages électroniques, **caractérisé en ce qu'il** comprend des pages électroniques de la notice selon la revendication 10, en sorte de permettre, lorsqu'il est chargé dans la mémoire de, et traité par, ladite unité de traitement, l'affichage de ladite notice sur ledit dispositif électronique d'affichage.
13. Kit d'assemblage et d'installation d'un objet (1) au moyen d'un ou plusieurs outils (2 à 10), ledit objet comprenant plusieurs composants (19 à 25, 50, 51) et étant destiné à être installé dans un emplacement donné (26), tel qu'une moustiquaire ou un volet roulant (1) destiné à être installé au niveau d'une ouverture (26) dans un bâti, ledit kit comprenant lesdits composants (19 à 25, 50, 51) et une notice selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.
14. Procédé de génération d'une notice d'assemblage et/ou d'installation d'un objet (1) au moyen d'un ou plusieurs outils (2 à 10), ladite notice comprenant plusieurs supports d'affichage (11 à 16) de type supports physiques plans, ou des zones de tels supports, tels que des feuilles ou zones de feuille en papier, carton ou plastique, ou de type pages ou zones de pages électroniques, ledit objet comprenant plusieurs composants (19 à 25, 50, 51) et étant destiné à être installé dans un emplacement donné (26), tel qu'une moustiquaire ou un volet roulant (1) destiné à être installé au niveau d'une ouverture (26) dans un bâti, ledit procédé comportant une étape de génération, par impression par une machine d'impression ou par génération par des moyens informatiques de génération, d'une ou plusieurs représentations (31, 32) d'étapes d'assemblage de l'objet (1) et/ou d'installation de l'objet (1) dans l'emplacement donné (26), sur un ou plusieurs supports d'affichage d'étapes (15, 16) ordonnés, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre :
 - une deuxième étape de génération, par impression par ladite machine d'impression ou par génération par lesdits moyens informatiques de génération, d'une représentation des outils (27), sur un support d'affichage d'outils (11) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16),

- une troisième étape de génération, par impression par ladite machine d'impression ou par génération par lesdits moyens informatiques de génération, d'une représentation de l'ensemble des composants (28) non assemblés, sur un support d'affichage de composants (12) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16) et d'outils (14), 5
- une quatrième étape de génération, par impression par ladite machine d'impression ou par génération par lesdits moyens informatiques de génération, d'une représentation de l'emplacement donné (29, 43) avec une ou plusieurs de ses dimensions, sur un support d'affichage d'emplacement (13) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), d'outils (11) et de composants (12), 10
- une cinquième étape de génération, par impression par ladite machine d'impression ou par génération par lesdits moyens informatiques de génération, de représentation des actions (30) à réaliser sur un ou plusieurs des composants (19 à 25, 50, 51) représentés sur le support d'affichage de composants (12), au moyen d'un ou plusieurs des outils (2 à 10) représentés sur le support d'affichage d'outils (11), pour ajuster une ou plusieurs des dimensions de ces un ou plusieurs composants (19 à 25, 50, 51) à une ou plusieurs des dimensions de l'emplacement donné (26) représenté sur le support d'affichage d'emplacement (13), sur un support d'affichage d'actions (14) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), d'outils (11), de composants (12) et d'emplacement (13). 20 25 30 35
- 15. Procédé selon la revendication 14, dans lequel chacune des deuxième, troisième, quatrième et cinquième étapes de génération de représentation comprend la génération, sur le support d'affichage (11 à 14) correspondant, d'un symbole (35 à 38) caractéristique de la représentation (27 à 30) créée sur ledit support d'affichage (11 à 14) correspondant, distinct des symboles (35 à 38) caractéristiques des représentations (27 à 30) créées sur les supports d'affichage (11 à 14) lors des autres étapes de génération de représentation. 40 45
- 16. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 et 15, dans lequel les supports d'affichage (11 à 14) d'outils, de composants, d'emplacement et d'actions, sont ordonnés de façon à être disposés avant les supports d'affichage d'étape (15, 16) dans la notice. 50
- 17. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 16, **caractérisé en ce que** le support d'affichage d'outil (11) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage de composants (12). 55
- 18. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, **caractérisé en ce que** le support d'affichage de composants (12) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'emplacement (13). 5
- 19. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, **caractérisé en ce que** le support d'affichage d'emplacement (13) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'actions (14). 10
- 20. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 19, comportant une première étape de génération, par impression par la machine d'impression ou par génération par les moyens informatiques de génération, d'une représentation de l'objet assemblé (39), sur un support d'affichage d'objet (40) distinct des supports d'affichage d'étapes (15, 16), d'outils (11), de composants (12), d'emplacement (13) et d'actions (14). 15 20
- 21. Procédé selon la revendication 20, **caractérisé en ce que** le support d'affichage d'objet (40) est ordonné de façon à être disposé avant le support d'affichage d'outils (11). 25 30

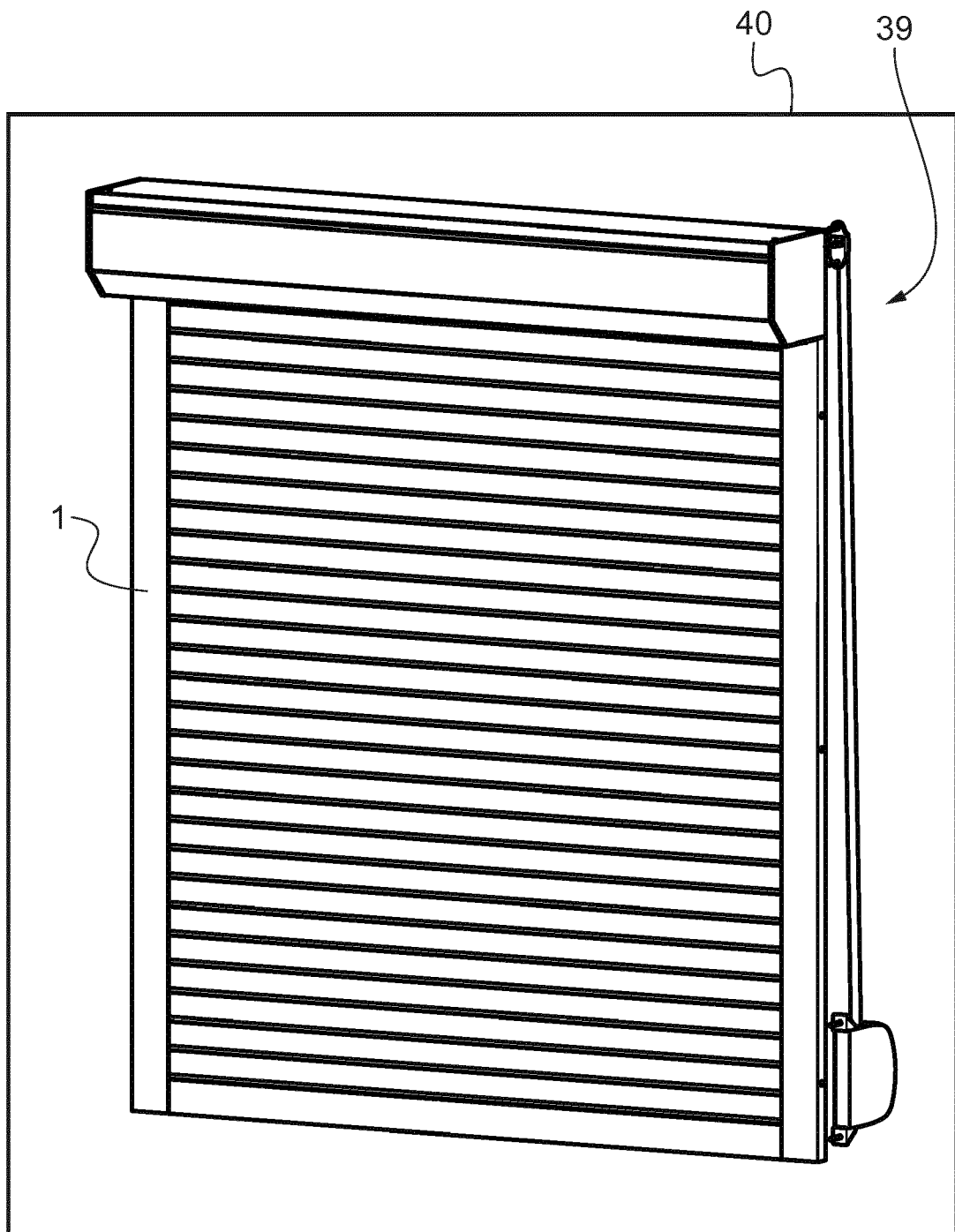


Fig.1A

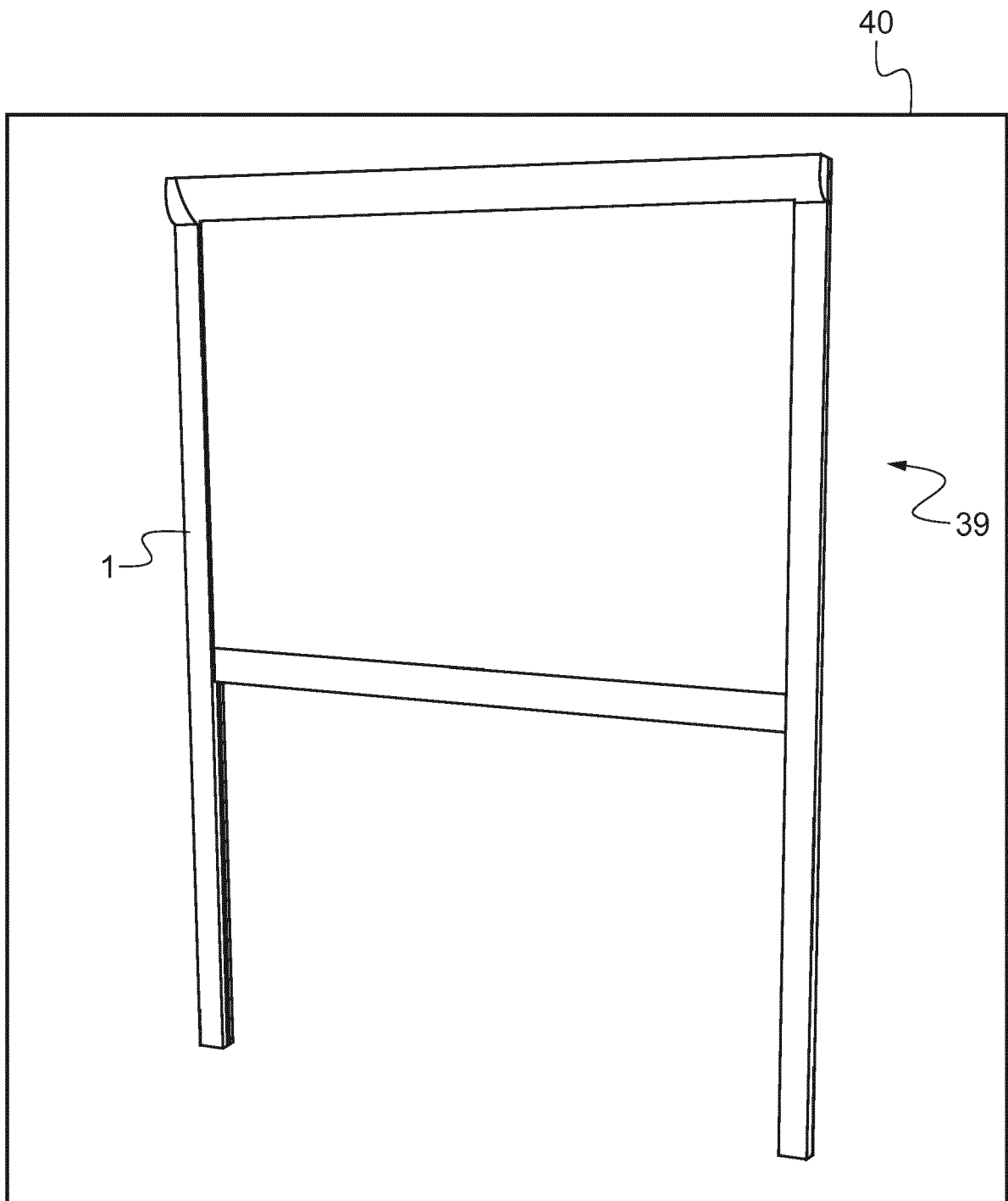


Fig.1B

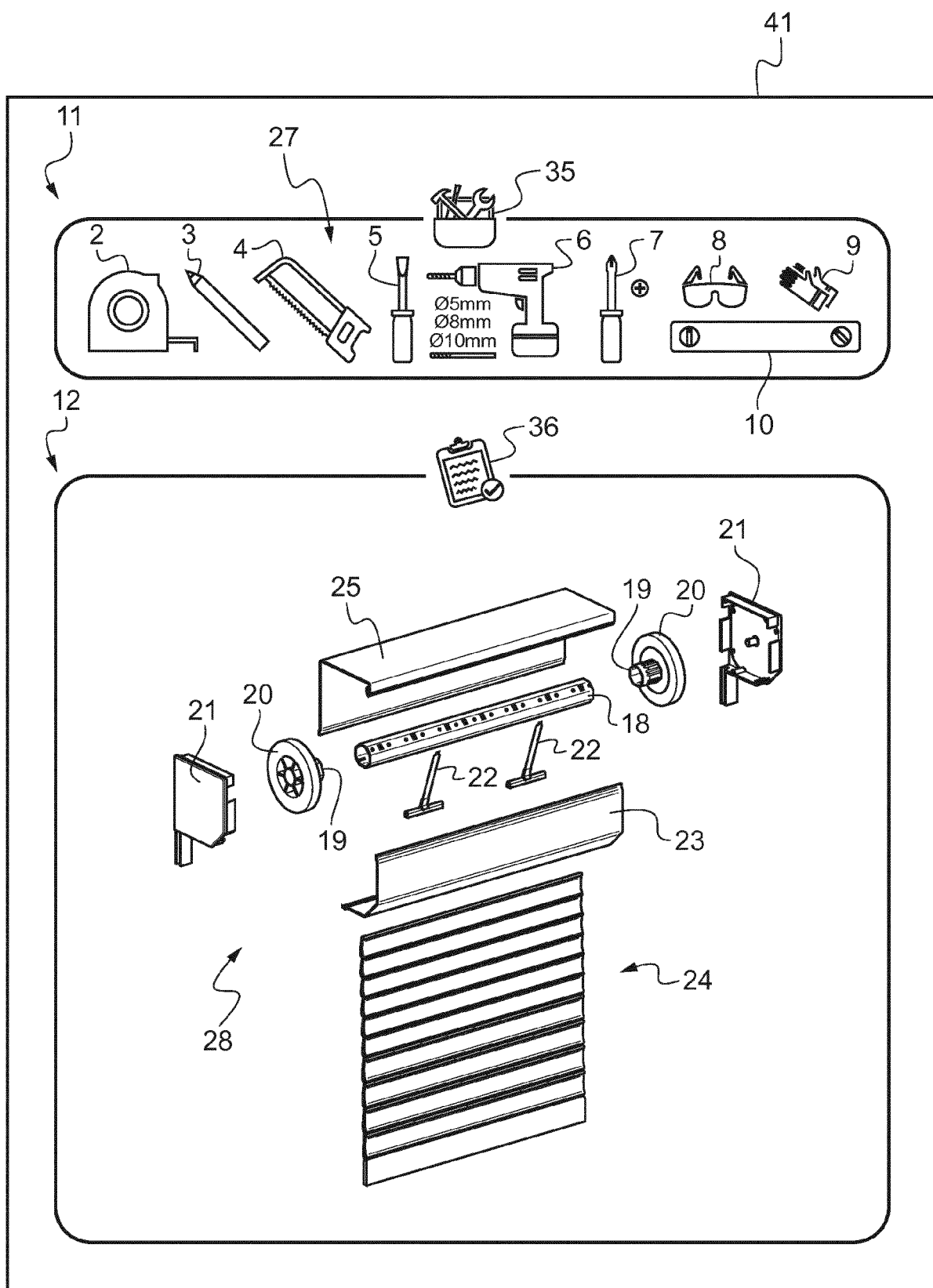


Fig.2A

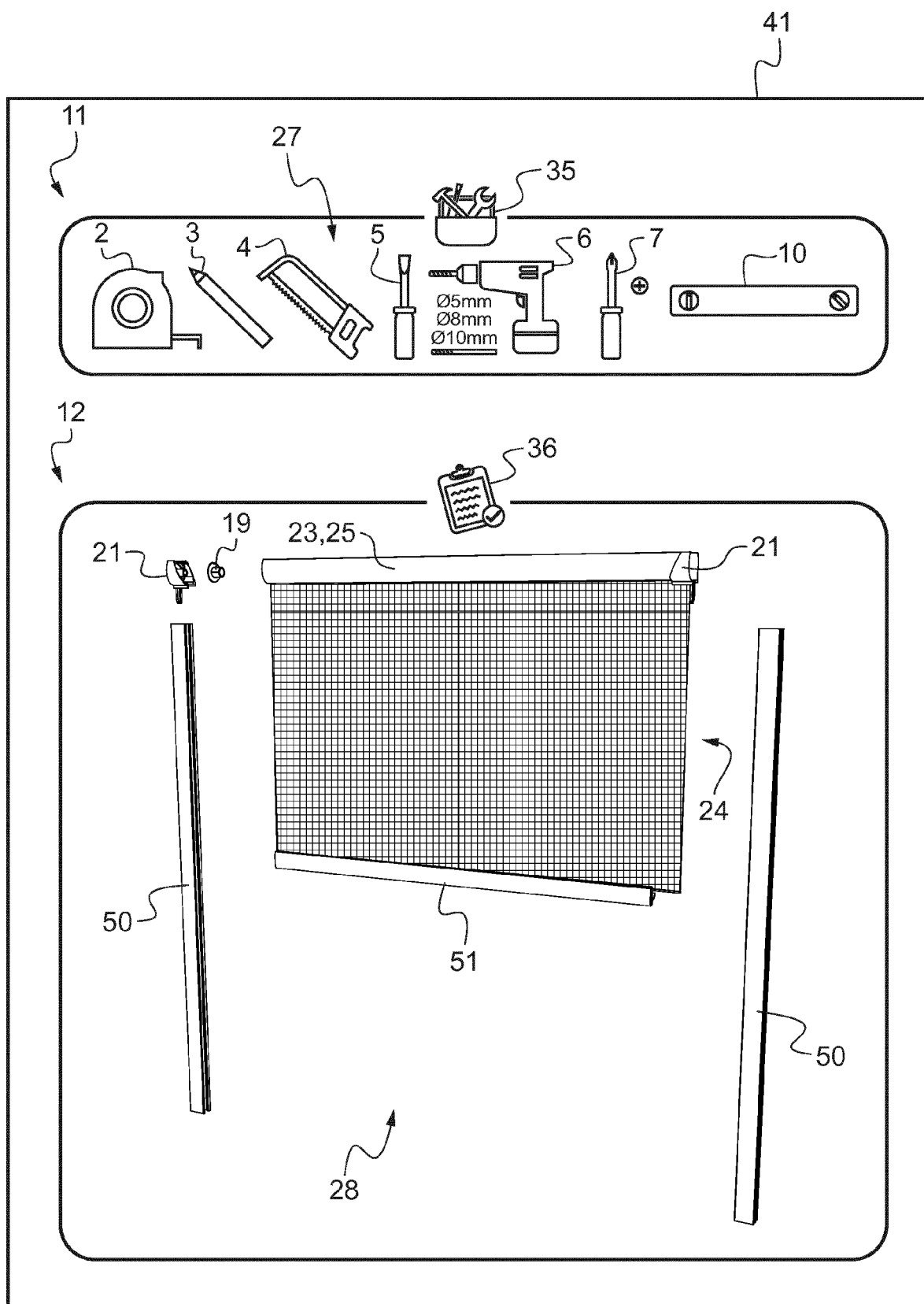


Fig.2B

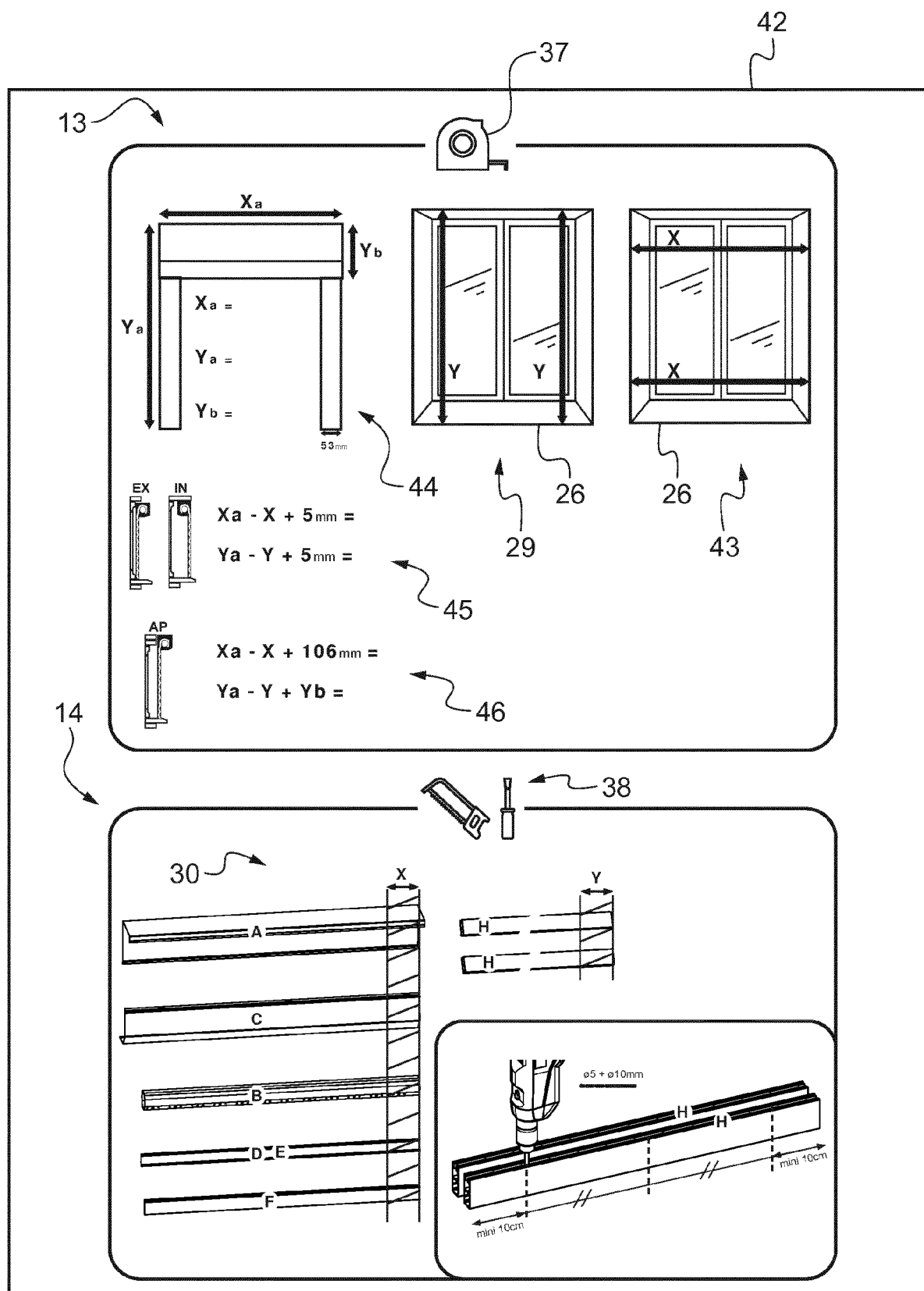


Fig.3A

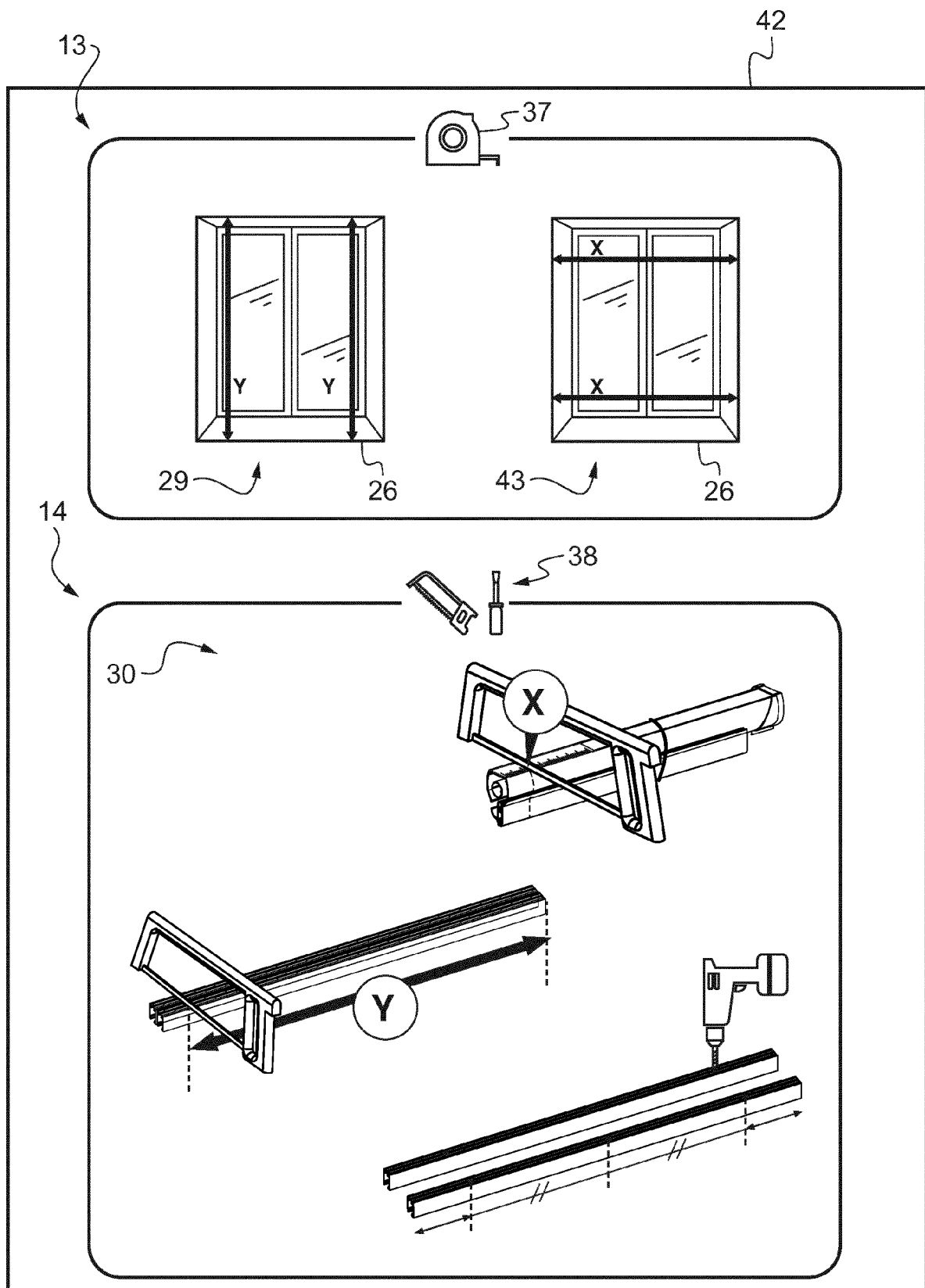


Fig.3B

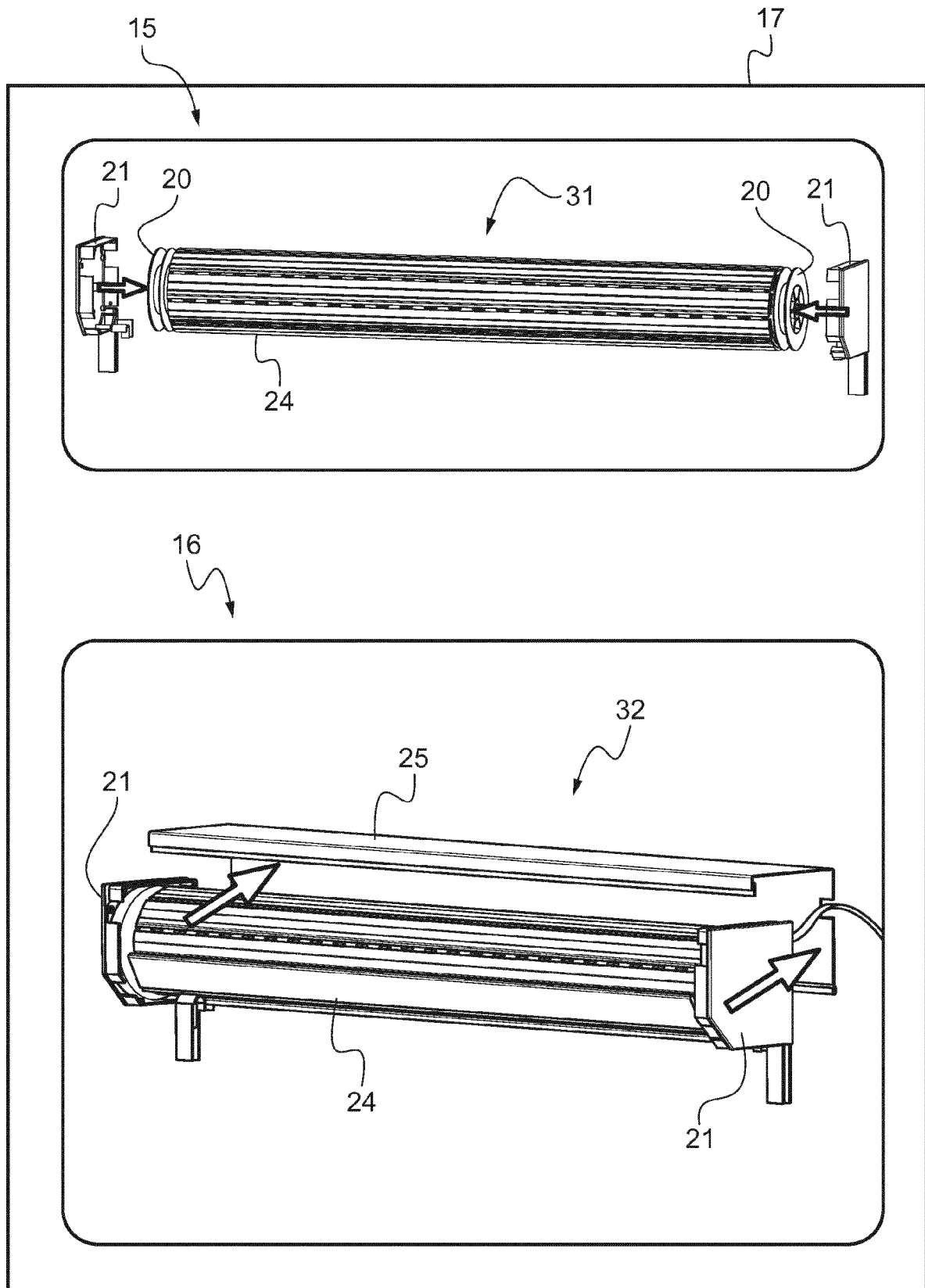


Fig.4